

pourquoi l'affaire du "Crow's Nest Pass" n'est-elle pas décidée? Uniquement parce que les grosses têtes du parti ont été tellement occupées à couper les petites, qu'elles n'ont pas eu le temps de s'occuper des affaires publiques. Et nous pouvons nous attendre à quelque chose de pire encore, car les ministres ont capitulé devant les instances de partisans.

Quelques VOIX. Oh! oh!

M. FOSTER: Mon honorable ami le suit, il sait qu'ils ont capitulé devant leurs partisans, et que les destitutions qui ont eu lieu ne sont rien auprès de celles qui vont être faites. Les démissions, les mises à la retraite, les nominations nouvelles,—tout se fait avec la plus grande facilité. Les choses ne sont pas ce qu'elles étaient.

Quelques VOIX: Oh! oh!

M. FOSTER: A son point de vue, mon honorable ami peut trouver cela dur, mais ce n'est pas notre avis. Mais je sais que nos adversaires trouveraient plus dur encore d'avoir à descendre du pouvoir.

Je passe maintenant à une question dont il a déjà été fait mention—la conduite présumée du gouvernement au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Je croyais que c'était un dogme du parti libéral et un article de tout bon gouvernement constitutionnel anglais que l'Exécutif ne peut ni signer de contrat, ni dépenser d'argent pour des fins pour lesquelles le parlement n'a voté aucun crédit. Le chemin de fer de l'International nous appartient, nous votons certaines sommes pour son exploitation. Mais avons-nous voté quelque chose pour justifier l'exécutif de prendre à sa charge et d'exploiter 20, 30 ou 90 milles d'un autre chemin de fer?

Le gouvernement pouvait faire un arrangement pour exploiter ce chemin, sujet à l'approbation de la Chambre qui aurait pourvu aux dépenses. Si le chemin de fer de la Baie des Chaleurs a été mis en exploitation, il l'a été nécessairement aux frais du pays, et dans ce cas que devient le principe qui veut que l'exécutif ne soit que le mandataire du parlement chargé d'employer l'argent voté par le parlement? L'an dernier, dans un mouvement de repentir, mon honorable ami, le ministre du Commerce, a avoué qu'il avait commis cette faute une fois, mais qu'il ne le ferait plus: a-t-il succombé une deuxième fois? A-t-il obtenu un mandat du gouverneur général pour exploiter ce chemin de fer pour des fins politiques ou autres? Nous aurons sa réponse bientôt; pour le moment voici ce que je signale à la Chambre et au pays. On prétend que cet état de choses dure depuis quelques mois; si c'est le cas, en vertu de quel mandat, et de quel droit?

Passons maintenant à une autre question, la loi scolaire du Manitoba. J'ai quelques mots à dire sur cette question, uniquement parce qu'elle est maintenant passée dans le domaine de l'histoire, et que je considère que le parti conservateur ne doit pas souffrir qu'on lui assigne sur cette question une autre position que celle qu'il doit occuper. Voici certaines réflexions qui se présentent justement à mon esprit: D'abord, l'honorable premier ministre a fait l'éloge de M. Guité, tout en cherchant à faire croire à la Chambre que le chef de l'opposition s'est permis des insinuations malveillantes à l'adresse

de ce député. Le chef de l'opposition n'a rien insinué contre M. Guité. Il a dit que deux circulaires différentes avaient été distribuées aux électeurs de son comté, et que ces circulaires avaient été adressées à des électeurs de croyances différentes. Cela ne constitue pas une insinuation contre M. Guité. Mais je désire signaler au solliciteur général (M. Fitzpatrick), le panégyrique élogieux que le premier ministre—son chef et son collègue—a fait de M. Guité. Pourquoi ce panégyrique? Parce que M. Guité a eu assez de courage et d'énergie pour dire à son évêque: Non, je ne puis pas signer ce que vous me demandez de signer; mon devoir est de lutter pour la liberté civile. Le solliciteur général était-il à son siège lorsque cela a été dit? Est-ce que ces paroles lui ont soulé désagréablement à l'oreille? Non, car je crains que mon honorable ami, n'ait pas même dans le cœur ce sentiment qui, parfois, rend les hommes lâches.

A quel propos cet éloge de M. Guité? C'est parce qu'il ne s'est pas courbé devant l'évêque, parce que lorsque l'évêque lui a demandé de signer un écrit, il a refusé. Le voilà ce héros, le voilà ce brave. Alors, faut-il en conclure que le solliciteur général est un héros et un brave? Il a ployé le genou, il a saisi la plume et a pris sur-le-champ un engagement solennel. S'engageait-il à lutter pour la liberté civile? Non, il s'engageait à faire exactement ce que le mandement des évêques lui demandait de faire. Or, si M. Guité est un héros dans l'opinion de l'honorable premier ministre, pour la raison qu'il en donne, le solliciteur général doit se trouver dans une position quelque peu équivoque, que je vais tâcher d'éclaircir.

Nous ne voyons plus parmi nous la figure rubiconde de l'ex-député de Wright. Pendant que j'étais dans ce comté, luttant de mon mieux contre les satellites du gouvernement, on m'a donné la raison pour laquelle l'ancien représentant de ce comté n'est plus ici. L'honorable ministre de l'Intérieur ne me paraît pas être ici, mais la raison qui m'a été donnée de la démission de M. Devlin, c'est que sa santé est trop faible et qu'elle ne lui aurait pas permis de remplir ses devoirs envers ses électeurs. Or, à la dernière session, j'ai entendu mon honorable ami déclarer que le gouvernement allait se lancer dans une vigoureuse politique d'immigration. Cette politique a été inaugurée et on a débuté par l'établissement d'un sanitarium à l'usage des politiciens invalides, de l'autre côté de l'océan.

La santé de M. Devlin est si délicate, à ce que l'on dit, qu'il ne peut pas venir ici trois mois par année et passer les neuf autres mois au milieu des brises balsamiques d'Asylmer et de la contrée environnante; mais il est assez fort et assez vigoureux pour se rendre sur un vaste théâtre où ses devoirs seront fatigants, pour y inaugurer cette vigoureuse politique d'immigration.

Je soupçonne que ce n'était pas là la vraie raison, et pour l'avantage de l'honorable solliciteur général, je vais donner une autre explication. Pourquoi M. Devlin n'a-t-il pas repris son siège? Je crois qu'il nous en a donné la raison lorsque dans ce même parlement, l'an dernier, il a prononcé ce fameux discours en faveur de la minorité du Manitoba, cette minorité opprimée, humiliée, dépossédée de ses droits par un pouvoir arrogant, comme il disait lui-même. Voici ce qu'il disait à cette occasion:

Je voterai pour le principe du bill parce qu'il consacre le droit de la minorité à des écoles séparées. Plaise à